

D 126/2022

**DECISION PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MARCHE DE SERVICE CONVENTION « LES ARTS ET COMPAGNIE » ATELIER
THEATRE**

Le maire de la commune de Soyaux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122.21 et L. 2122.22,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122.22 susvisé du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique,

Considérant que, dans le cadre des activités « Les Arts et Compagnie » 2022/2023, la Ville de Soyaux souhaite sensibiliser les jeunes de 6 à 12 ans au théâtre,

DECIDE

Article 1 : Une convention doit être signée entre la Ville de Soyaux et l'Association « La Compagnie l'Equilibre de Nash » représentée par Madame Louison BLAIZOT, sise, 133 rue du Docteur Bouillaud - 16410 GARAT, afin de fixer les modalités de cette action. L'animatrice de l'atelier de théâtre est Madame Camille HOINARD.

Article 2 : L'action est répartie du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023, hors vacances scolaires.

Article 3 : Le coût horaire des ateliers est fixé à 52 € et celui des réunions à 30 € pour un montant total prévisionnel de 4 080.00 €. Le versement sera effectué mensuellement sur présentation d'une facture par mandat administratif

Article 4 : Conformément à la législation en vigueur, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois suivant sa publication. L'absence de réponse au recours gracieux dans un délai de deux mois vaut rejet implicite. Le rejet du recours gracieux peut également être contesté devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois.

Article 5 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Expédition en sera adressée à la préfecture de la Charente.

Soyaux, le 19/10/2022

Le maire.



François NEBOUT